

### Antennes-relais à Antony

#### Edito

##### Concertation

Notre centre-ville va changer sans la moindre concertation : construction d'un cinéma de 4 salles, déplacement du théâtre en face de la bibliothèque, aménagement d'un espace jeune près de la police municipale, disparition des pavillons de la rue Gabriel-Péri et du boulevard Pierre-Brossolette... La voix des Antoniens n'est pas sollicitée par le Maire et son équipe qui préfèrent avancer leurs opérations en cachette et compter sur le fait accompli.

Telle n'est pas notre conception de l'action municipale. Nous pensons au contraire qu'un projet de cette envergure, qui intéresse tous les habitants et va engager la ville sur plusieurs dizaines d'années, exige une concertation. C'est pourquoi nous avons élaboré un questionnaire portant sur les principaux enjeux urbanistiques du centre-ville.

Vous avez été très nombreux à répondre, de tous les quartiers. Déposées directement dans une boîte aux lettres ou adressées par courrier, remises en main propre ou envoyées par Internet, plusieurs centaines de réponses nous sont parvenues. C'est le signe que sur un thème important, les Antoniens se mobilisent et souhaitent se faire entendre.

Antony Place Publique

#### La mairie et les Antoniens ne sont pas sur la même longueur d'ondes

*Depuis plus de deux ans, les habitants du quartier Fontaine-Michalon s'opposent à l'installation d'antennes relais SFR sur le toit d'immeubles de la rue de Massy. Les riverains se sont mobilisés : tracts, pétitions, réunion en mairie, recours auprès du tribunal de Versailles. Alors que le dossier est en stand-by et qu'au niveau national, les politiques et les médias se sont emparés du sujet, la mairie d'Antony se distingue par une bien étrange discrétion...*

**L**es antennes relais de téléphonie mobile sont très présentes dans le ciel d'Antony. Une bonne trentaine s'érigent sur les toits de la ville même si certaines se fondent dans le paysage, cachées dans de fausses cheminées ou de faux arbres. Aucun quartier n'est vraiment épargné : de la RD920 à la coulée verte en passant par Guillebaud, Pajeaud, Villemilan-Champagne ou encore Les Morins sans oublier le pylône installé sur la RUA. Certains sont même particulièrement « gâtés » comme Les Bas-Graviers avec pas moins de 6 stations et Joseph-Delon avec 4 stations. Il est d'ailleurs assez difficile de se faire une idée précise sur la répartition géographique des antennes de toutes sortes, puisque le site [www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr) ne répertorie pas les antennes liées à la sécurité publique (sous-préfecture, police nationale, sapeurs-pompiers).

#### Un feuilleton politico-judico-médiatique

Pendant des années, les installations d'antenne se sont multipliées sans difficulté ou réelles oppositions. Seules quelques associations, comme Priartem ou Robin des Toits, se mobilisaient contre les potentiels dangers des ondes électromagnétiques en demandant une réglementation digne de ce nom. Elles se faisaient régulièrement brocarder ou traiter de rétrogrades. La mairie d'Antony avait d'ailleurs utilisé ce type d'argument en réponse à la mobilisation des riverains de la rue de Massy dans un Bulletin Municipal en 2007.

Les temps ont changé et depuis six mois, pas une semaine sans qu'un article ou un reportage ne soit consacré aux antennes relais dans les



médias français. En février et mars 2009, plusieurs tribunaux ont condamnés Bouygues et SFR à démonter des antennes au nom du principe de précaution.

Point d'orgue de l'intérêt pour le sujet : la tenue d'un Grenelle de la téléphonie mobile qui s'est ouvert le 23 avril en présence de trois ministres, de parlementaires et d'élus locaux, des trois principaux opérateurs, de représentants des Agences étatiques, d'une quinzaine de responsables associatifs et syndicaux et enfin de deux sociologues et d'un juriste.

#### Le dialogue de sourds

Il y a deux camps : les pro-antennes (Etat, opérateurs bien sûr) qui défendent les normes peu contraignantes recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé (41 à 61 volts par mètre) et jurent de la non-nocivité des antennes relais ; et les anti-ondes qui demandent que le seuil maximum d'exposition ne dépasse pas les 0,6 V/m.

.../...

**Je veux recevoir  
Antony Place Publique  
par mail et en couleur.  
C'est gratuit, c'est facile,  
une simple demande à  
[app92@club-internet.fr](mailto:app92@club-internet.fr)**

**Je retrouve aussi  
les anciens numéros  
et tous les dossiers sur  
[www.antonyplus.com](http://www.antonyplus.com)**

**Imprimé sur papier recyclé**

*Antennes-relais à Antony*

## *RSA : Patrick Devedjian se défausse sur la Ville, et la Ville sur la CAF !*

Notons que Mme Kozuisiko-Morizet, militait avant son entrée au gouvernement pour ce seuil de 0,6 V/m : attitude relevant du fantasme selon Jean-Yves Senant lors du Conseil municipal du 28 mai dernier.

Les scientifiques, eux, se déchirent à coup d'études contradictoires. Certains élus commencent à s'interroger sérieusement sur le problème et les Français sont de plus en plus sensibles à ce dossier épineux.

### **Un lobbying un peu téléphoné !**

Très loin du tourbillon médiatique, la municipalité d'Antony est très très discrète sur le sujet. Aucune communication, aucune information alors que de nouvelles antennes ont été installées dans le quartier Joseph-Delon. Alors que des maires de communes comme Château-Thierry (Aisne) ou Hérouville-Saint-Clair (Calvados) montent au créneau en s'appuyant sur le principe de précaution, alors que le Conseil de Paris a émis un vœu prônant le 0,6 V/mètre, Jean-Yves Senant ne pipe mot et ronronne tranquillement dans le Bulletin Municipal sur l'arrivée du printemps !!!

On oublierait même qu'il existe un conseiller municipal aux nuisances environnementales, Wissam Nehmé, si un habitant de Fontaine-Michalon n'avait appris de façon fortuite que M. Nehmé avait, au mois de janvier, rencontré en catimini des représentants de SFR pour essayer de trouver un terrain d'entente sur l'installation de futures antennes. Bien entendu, aucune information n'a filtré de ce rendez-vous. Les riverains de la rue de Massy ont envoyé il y a quinze jours un mail à M. Nehmé pour essayer d'en savoir plus. Ils attendent toujours sa réponse !

Le 28 mai, cependant, lors du Conseil municipal, pressé par les élus de l'opposition, notamment Magali Buzelin, le Maire finit par concéder qu'une cartographie totale des antennes et des expositions serait réalisée avant la fin du mois de juin. Chiche ?

■ **Isabelle SENECAI**

La mise en oeuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA) qui, outre les allocataires du RMI, est étendu aux « travailleurs pauvres », concerne plus de 70 000 personnes dans les Hauts-de-Seine dont environ 40 000 nouveaux bénéficiaires qui, tout en travaillant, disposent de faibles revenus. A Antony, il y aurait environ 1 100 bénéficiaires du RSA dont 700 supplémentaires au titre de « travailleurs pauvres ». Pour bénéficier de l'allocation, les nouveaux allocataires doivent avoir établi leur dossier avant le 15 juin, sinon ils perdent le bénéfice de l'allocation qui sera versée le 6 juillet. Or le Président du Conseil général, qui a la charge de la mise en oeuvre du dispositif, a refusé d'allouer des moyens supplémentaires, humains notamment, pour accompagner les bénéficiaires potentiels à constituer leur dossier (huit pages de renseignements divers, plus pièces à fournir).

Pour faire face à cette carence délibérée, le CCAS d'Antony comme l'ensemble des CCAS du département a été mis en demeure par Patrick Devedjian, d'accueillir et d'accompagner les demandeurs. Le Maire d'Antony qui ne saurait refuser quoi que ce soit à Patrick Devedjian, s'est plié sans la moindre résistance aux ordres du « patron » mais

n'a manifestement pris aucune disposition pour permettre au CCAS de faire face à cette demande.

En réponse à une question écrite du groupe « Antony plus » qui demandait que l'on prenne des mesures d'urgence pour aider les nombreux demandeurs à établir leur dossier, le maire dans sa réponse convient que la mise en place du RSA (...) impose une nouvelle organisation du CCAS. Il propose tout simplement de se débarrasser de la gestion de l'ensemble des allocataires du RSA, y compris ceux qu'il suivait jusqu'alors au titre du RMI.

Protestant contre les carences du Conseil général, à l'initiative des Conseillers généraux communistes, les élus de gauche ont donc demandé que le département contribue financièrement au déploiement des moyens nécessaires. Le Président du Conseil général, par la plume de son directeur général adjoint, Etienne Charrieau (ex-élu municipal d'Antony), a fait savoir qu'il n'allouera pas le moindre crédit. Sans doute parce qu'il a déjà fait beaucoup pour les pauvres de ce département ?

■ **Antony Place Publique**

## **Restoration scolaire : comment gaspiller de l'argent public !**

**A** la rentrée de septembre 2009, les collégiens du collège Descartes prendront leurs repas non plus dans les locaux en dur du lycée comme ils le font actuellement, mais dans des Algécos. Cette décision a été prise à l'initiative du Conseil général qui abandonne progressivement les cuisines des 98 collèges publics du département pour les remplacer par des salles de réchauffement des plats préalablement confectionnés en liaison froide par des sociétés privées de type Sodexo, Avenance, ... Ce choix est purement politique, le département ne veut pas « s'embarrasser » de fonctionnaires (personnel de cantine) et préfère déléguer ce secteur à des « spécialistes ».

Coût de cette installation provisoire à Descartes en attendant la reconstruction du futur collège (terminaison des travaux prévue en août 2012) : près d'1 million d'euros ! Pourtant, les collégiens auraient pu continuer à bénéficier de la cantine du lycée, qui les accueille depuis des années...

Déjà cet été (voir APP n°2), profitant du départ du cuisinier, le Conseil général avait détruit la cantine du collège François Furet quasi neuve (le collège a été construit en 2002) pour la transformer en salle de remise en température.

■ **Magali BUZELIN**

## Tout augmente, à Antony-Habitat !

**A** lors que le niveau de l'inflation n'a jamais été aussi faible depuis près de cinquante ans, proche de zéro cette année, l'Office municipal HLM, désormais Antony-Habitat, n'hésite pas à augmenter les loyers de son patrimoine. Ainsi après une augmentation comprise entre 2,2 et 3% pour l'ancien parc, il a décidé une hausse de 2,2% à compter du 1er juillet sur celui transféré de l'Office départemental depuis le 1er janvier dernier. Les représentants des locataires « CNL-Citoyens, solidarité logement », « l'association des locataires de l'OPHLM d'Antony » ainsi que le conseiller municipal d'opposition ont demandé de surseoir à toute réactualisation des loyers pour tenir compte de la crise qui frappe durement les familles. Cette demande a été rejetée, Mme Devedjian justifiant ces hausses par la faiblesse du prix des loyers pratiqués par l'Office et le coût des réhabilitations entreprises.

### Une fausse bonne idée

Toujours à la recherche du moindre sou, le Président du Conseil d'administration de l'Office a mis en œuvre le surloyer prévu par la loi Boutin/Devedjian. 130 familles ont ainsi subi des augmentations allant jusqu'à doubler le prix du loyer de base. Appliquée depuis le 1er janvier 2009 alors que la loi autorisait à différer la mise en application en 2010, le surloyer conduira, comme le dénonce

le représentant CNL Solidarité logement, à évincer progressivement les familles aux revenus moyens du parc HLM. Cette fausse bonne idée « faire payer les riches locataires ! » participera inexorablement à transformer les résidences en gettho pour familles pauvres et rejettera les locataires aux ressources moyennes hors d'Antony. En effet, parce que, dans notre ville, il n'existe quasiment pas de logements à loyers intermédiaires, ces Antoniens n'auront d'autres alternatives que deux solutions : soit acheter un logement dans

acquisition ou en location compatible avec leurs revenus.

### Gagner plus en travaillant autant !

Autre augmentation à l'Office municipal : la rémunération du directeur ! Mais là, rien à voir avec le niveau de l'inflation. Prétextant l'accroissement du patrimoine, le Président de l'Office vient de lui accorder une hausse de rémunération d'environ 2 500 euros par mois. Fonctionnaire détaché de la fonction publique territoriale, le directeur percevra désormais plus de 6 200 euros mensuels en moyenne au lieu des 3 500 qu'il recevait jusqu'alors... Un bonus de près de 70 % bien mérité selon le Président de l'Office. Pas sûr que les locataires qui ne cessent de se plaindre de la médiocre qualité de la gestion de l'Office partagent le même avis. Pour leur part, les employés d'Antony-Habitat ne bénéficieront que de l'augmentation des rémunérations prévue par le gouvernement pour 2009 soit environ 1%. Cherchez l'erreur !

■ Jean-Marc FEUILLADE



le secteur privé dont le coût, à Antony, est aujourd'hui quasiment inaccessible aux revenus moyens (et encore conviendrait-il que les banques accordent les prêts nécessaires...), soit, et ce sera le plus souvent le cas, émigrer en lointaine banlieue pour trouver un logement en

## L'HPA anticipe la canicule, les voisins ne dorment plus



**D**epuis plusieurs semaines, l'Hôpital privé d'Antony a mis en service sur la rampe d'accès au parking deux groupes de production d'eau glacée. Ces équipements servent à assurer le rafraîchissement de l'établissement durant les travaux de remplacement de la centrale de climatisation qui serait insuffisante en prévision d'une prochaine canicule. Sans contester l'intérêt de l'opération, on doit déplorer que les mesures de limitation des nuisances de voisinage n'aient pas été mieux évaluées a priori et corrigées depuis. En effet, si une palissade a été mise en place côté RER, elle n'empêche absolument pas la réflexion des bruits des compresseurs sur la façade de l'hôpital vers le Boulevard Brossolette et la villa Saint-Georges : leurs habitants (et sans doute les patients hospitalisés) sont ainsi très gênés par ces nuisances sonores, en particulier la nuit. L'HPA tente de rassurer en insistant sur le caractère provisoire de l'installation, mais sans donner de délai précis.

■ Bruno EDOUARD

## Massy-Valenton : les menaces se précisent

A la fin du mois de mai 2009, deux éléments nouveaux sont intervenus sur le dossier de la ligne TGV Massy-Valenton. Les perspectives de nuisances se rapprochent et s'intensifient.

### Feu vert de la Région pour les travaux à l'Est

Dans sa séance du 28 mai, la Commission permanente du Conseil régional a adopté la convention imposée par l'Etat pour l'engagement des travaux d'aménagement de la partie Est (Valenton-Orly) de la ligne TGV Massy-Valenton. Réseau Ferré de France (RFF) qui a en charge la mise en œuvre du projet indique que les travaux pourront être engagés dans les prochains mois pour une livraison en 2013. Dès lors, le nombre de trains à grande vitesse augmentera puisque la capacité de la ligne devrait passer de 12 trains/heure actuellement à 16 dans chaque sens. Seul subsistera, dans la partie Ouest, le cisaillement d'Antony en limite de Massy, point noir qui, selon le Gouvernement et les lobbys provinciaux qui ne désarment pas, doit être solutionné au plus vite en passant outre à l'opposition de milliers de riverains qui réclament l'enfouissement de cette ligne. En effet, en janvier dernier, lors de son assemblée générale, l'association Interconnexion sud TGV en Ile-de-France, puissant lobby d'élus régionaux de l'arc Atlantique, exigeait le lancement des travaux sur Antony dans la foulée de ceux engagés à l'Est. Pour le directeur régional RFF Ile-de-France, Bernard Chaineaux, ces travaux ne peuvent être réalisés qu'à condition que les riverains antoniens abdiquent en abandonnant toute velléité d'enfouissement de la ligne. Evoquant les revendications des riverains, il déclarait « ...il conviendra que ces demandes de mesures complémentaires soient raisonnables. Si on nous demande d'enterrer complètement la voie sur des kilomètres, nous considérerons que cela n'est pas raisonnable et cela ne sera donc plus le même projet. S'il s'agit de construire des murs anti bruit, un peu plus que ce que nous avons proposé, et nous en avons déjà proposé beaucoup, je pense que ce sera considéré comme raisonnable ».

### Le projet actuel : inutile au plan national, insuffisant au plan régional

Pourtant, les promoteurs du projet en conviennent, ces travaux ne répondent pas aux besoins d'interconnexion des lignes à grande vitesse (LGV) au Sud de l'Ile-de-France. Au mieux, ils pourraient

pendant quelques années favoriser l'accroissement et l'écoulement du trafic qui, sur cette ligne, accueille RER C, TGV, convois de fret. Seul le site propre d'interconnexion dédié aux trains à grande vitesse permettant les liaisons directes entre les villes de provinces, certaines capitales européennes, répondra aux enjeux et objectifs de développement durable du territoire national. En outre, la création des « opérations d'intérêt national » (OIN) décrétées par le Gouvernement notamment celle du plateau de Saclay/Massy et celle d'Orly/Evry imposent d'importantes restructurations des réseaux de transports ferroviaires urbains. Ainsi, dès 2017, le trafic du RER C devra, selon le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) être doublé sur la partie Pont de Rungis-Massy traversant Antony. Le trafic passera alors de deux trains par heure dans les deux sens à quatre par heure soit un RER tous les quarts d'heure, une amélioration attendue depuis longtemps par les « banlieusards ».

### La liaison en site propre : que veut RFF ?

C'est donc le projet de site propre « interconnexion Sud des lignes à grande vitesse en Ile-de-France » qui aujourd'hui fait l'actualité. Les premiers résultats des études fonctionnelles menées par RFF viennent d'être présentés au cours de réunions d'informations. Pour « Citoyens à Antony » qui assistait à la rencontre du 26 mai dernier, les différents scénarios envisagés par RFF, même s'il ne s'agit que de pistes de travail, n'apaiseront pas les inquiétudes des riverains antoniens. En effet, le projet d'aménagement actuel de la ligne Massy-Valenton n'est pas remis en cause dans sa traversée antonienne mais aujourd'hui s'y ajoute le doublement des lignes existantes (mise à quatre voies) envisagé par RFF à l'horizon 2020/2030. La superposition de ces deux projets, certes étalés dans le temps, suscitera à nouveau l'hostilité des riverains dès lors que les voies ne seraient réalisées que pour partie en souterrain. Les propos tenus par Bernard Chaineaux, directeur régional de RFF, ne sont guère rassurants. Il déclarait, en effet, lors de la réunion du 26 mai : « Concernant le nouveau projet d'interconnexion Sud de l'Ile-de-France, il faut voir

comment il s'insère avec l'ancien projet, celui de 2004, puisque nous prévoyons de le faire arriver au Nord de Massy et comment nous pouvons articuler physi-



quement sur le terrain l'amélioration des conditions de circulation sur l'actuelle ligne Massy-Valenton avec le futur projet d'insertion d'une ligne à grande vitesse qui se raccordera à Massy... Ce serait complètement gribouille de faire le projet d'Antony sans réflexion, même si c'est dans vingt ans... J'ai aujourd'hui à prendre en compte le nouveau projet mais je n'ai pas la solution et donc je ne peux pas revenir devant les Antoniens pour parler de l'articulation entre les deux projets Massy-Valenton et LGV d'interconnexion... Il faudrait que cette ligne nouvelle s'enterre le plus vite possible... Nous reprendrons les études, les problèmes de bruit en prenant en compte la circulation des TGV et les circulations des RER qui va être doublée... et la question d'insertion environnementale... Nous sommes aujourd'hui dans un autre calendrier, un autre coût. Ce projet apportera pendant les vingt ans avant l'enterrement des lignes d'interconnexion à grande vitesse, du mieux pour les RER et les trains à grande vitesse... ».

### Pareil, mais en pire ?

Les risques de dégradation du cadre de vie des riverains demeurent donc, voire sont pires que ceux jusqu'alors redoutés par les riverains.

Dans un premier temps ils auront à subir l'accroissement du trafic TGV généré par les aménagements de la partie Est de l'actuelle ligne Massy-Valenton, puis dès 2017, le doublement des trains de banlieue, enfin, à terme, au-delà de 2020, la mise en chantier de l'« interconnexion sud », son raccordement et sa cohabitation avec la ligne Massy-Valenton. Mais RFF est clair, il n'est pas question dans cette phase préliminaire, c'est-à-dire dans les vingt prochaines années, d'aller au-delà des protections prévues à ce jour. Quant au passage à niveau de la rue Mirabeau, considéré comme dangereux par toutes les études

officielles réalisées à ce sujet, alors que la municipalité a donné à la Région et à RFF son accord pour un passage souterrain de la circulation automobile et piétonne, nul ne peut envisager les conditions de sa suppression dans les ...vingt prochaines années !

### Silence et ambiguïté à la Mairie d'Antony

La mobilisation des riverains et de leurs associations reste donc d'actualité et certainement pour quelques années encore... Autre raison de s'inquiéter, c'est le silence du Maire et

de son conseiller municipal délégué aux questions environnementales, responsable d'un Comité de Défense de Riverains, alors que les responsables de RFF leur ont présenté les projets au début du mois d'avril. C'est vrai que le Maire doit avoir un peu de mal à mettre en cohérence le vœu du Conseil municipal qu'il a voté le 3 juillet 2008 demandant à la Commission permanente du Conseil régional de surseoir au financement des travaux du secteur Est et le vote favorable de ses amis UMP à cette même commission sur le même sujet.

■ Jean-Marc FEUILLADE

## Une rue barrée par un promoteur

Rue de l'Ancien Château, à l'angle avec la N20, est prévu une opération immobilière dans le style habituel antonien. Mais, début mars, après de fortes intempéries, la cuve à béton a bas-



culé dans le trou creusé pour les fondations et menaçait d'entraîner tous les équipements du chantier. Désormais, cuve, Algéco et autres matériels sont installés sur l'espace public, certains sur le trottoir, d'autres occupent toute la chaussée de la rue de l'Ancien Château au débouché de la N20. C'est donc par l'incompétence d'un constructeur que les riverains sont interdits de circulation dans leur rue.

L'ironie veut que l'arrêté municipal de novembre 2008 reste encore affichée dans la rue, il annonçait que la circulation serait réduite à un sens unique jusqu'à la fin des travaux. Elle est aujourd'hui réduite à une impasse. Mais le Maire n'a pas eu le temps de signer un nouvel arrêté !

■ Pierre RUFAT

**Dernière minute : après plusieurs semaines de cette situation, les palissades viennent d'être retirées !**

## La hausse des tarifs de cantine fait grogner les parents d'élèves

Nous avons eu l'occasion (voir APP-3) de souligner le caractère insuffisant de la récente réforme des tarifs municipaux qui aboutit à faire payer le maximum à des ménages aux revenus intermédiaires comme à ceux réellement aisés. Nous ne sommes pas les seuls à nous en plaindre. Le 12 mai, les parents d'élèves de l'AAPELA de l'école Ferdinand-Buisson ont organisé une journée de contestation de ces tarifs en boycottant la cantine. Le pique-nique de remplacement, initialement prévu dans la cour de l'école,

s'est finalement tenu dans le parc Raymond-Sibille. Même s'il est permis de s'interroger sur le caractère réellement insupportable des nouveaux tarifs pour une population pas vraiment défavorisée dans ce quartier, l'expression de ce mécontentement est au moins le résultat de l'absence de concertation préalable de la Mairie sur la réforme tarifaire et de sa communication approximative sur un système imparfait, mais plus juste que le précédent.

**AUGMENTATION EXCESSIVE DE LA CANTINE ET DES TARIFS SCOLAIRES**  
Les tarifs viennent d'augmenter pour la plupart d'entre nous.

**Vous voulez réagir ?**

Participez à une journée de contestation

**le mardi 12 mai**  
**« La journée sans cantine »**

Deux solutions:

- \* Si vous en avez la possibilité, ne mettez pas votre enfant à la cantine ce jour-là.
- \* Sinon, des parents volontaires se proposent d'encadrer vos enfants dans l'enceinte de l'école, dans ce cas, n'oubliez pas de fournir un pique-nique le matin.

N'oubliez pas de prévenir que votre enfant ne mange pas à la cantine par le biais d'un mot dans son carnet de correspondance en précisant s'il participe au pique-nique.



Contact: Béatrice Poisson (01 46 66 48 98)

## CCAS : aidez les riches !

Nous avons déjà eu l'occasion de pointer les dérives de l'emploi des fonds du Centre communal d'action social (CCAS) (par exemple, les sorties au Lido : voir APP n°6). De fait, cet organisme, sensé aider les plus démunis dans l'accès à des activités de première nécessité, distribue des « aides facultatives » à des ménages pas spécialement dans le besoin mais bien informés. Ainsi, des sommes de près de 100 euros par an et par enfant inscrit au Conservatoire sont attribuées à des familles, sans conditions de ressources, pourvu que la demande en soit présentée au bon moment. Bien sûr, comme aucune publicité n'est faite sur ces aides, l'argent va aux familles qui savent, parce qu'elles connaissent quelqu'un qui leur a dit... En toute discrétion, le CCAS distribue ainsi son budget social à une vingtaine de familles « choisies », en faisant ainsi ses obligées, plutôt qu'à celles qui en ont vraiment besoin. En privé, certains élus de la majorité reconnaissent l'incohérence du système, mais prétendent préférer réformer en douceur plutôt que d'assainir de façon rapide cette situation. Délicatesse, quand tu nous tiens !...



■ Bruno EDOUARD

## Petite enfance : des crèches au rabais ?

La mairie d'Antony, qui a promis de compenser à l'automne la fermeture de la crèche familiale (voir APP n°6), va-t-elle suivre l'exemple de Ville-en-Tardenois ? La CAF et le gouvernement ont trouvé un filon pour économiser sur la garde des jeunes enfants (voir Le Monde du 15 mai).

Il suffit d'inventer une structure intermédiaire entre la crèche et l'école maternelle : le jardin d'éveil. Sous ce vocable avenant, il s'agit d'accueillir des enfants entre 2 et 3 ans, qu'ils soient propres ou non, avec un taux d'encadrement situé entre la crèche (un adulte pour huit enfants) et l'école maternelle (un pour quinze). Ces structures seraient financées par la CAF et la mairie, mais les familles devront également participer. Le gouvernement compte soutenir ces jardins d'éveil, Mme Morano prévoit 1 000 places en 2012. Voilà une façon d'honorer des promesses à bon compte !

■ Pierre RUFAT



## Rythme scolaire : retour vers le bon sens

Tout le monde est d'accord, la journée scolaire est trop longue. La suppression de l'école du samedi matin (en supprimant 2 h de cours) a généralisé la semaine de 4 jours. Dans le même temps, la mise en place du soutien scolaire (2 heures hebdomadaires) a allongé la journée des élèves ayant des difficultés.

L'inspection académique 92 a lancé la réflexion auprès des élus et de la communauté éducative pour organiser le temps scolaire sur 9 demi-journées sous certaines conditions.

A Antony, la caisse des écoles a évoqué le sujet et la municipalité, dans un premier temps hostile à la semaine de 4 jours, semble marquer le pas devant la difficulté d'organiser la semaine scolaire autrement.

Le retour du samedi matin serait la meilleure des solutions !

■ Jean-Marie DAVID

## Conseil municipal du 28 mai 2009 : La dernière séance

**D**ans l'ensemble, ce Conseil municipal était plutôt technique, mais principalement marqué par le sujet phare du programme de reconstruction du Select.

### Cinéma : « La grande illusion »

Isabelle Rolland portait en la circonstance un projet bien trop lourd. Lourd des années perdues depuis que la rénovation de cette salle est prévue. Lourd des millions d'euros qui vont être dépensés (7 900 000 euros HT). Lourd du silence gardé face aux demandes des associations de spectateurs. Lourd des incertitudes pesant sur l'avenir de cet équipement culturel. De fait, l'adjointe à la culture a essayé de vendre l'idée qu'un format de cinéma avec 4 salles de tailles différentes (300, 200, 100, et 70 places) permettrait une rentabilité « sans problème » dans l'optique implicite d'un service public de consommation d'œuvres commerciales. Tour à tour, Fabien Feuillade (Antony-Plus, Citoyens) puis Françoise Colmez (Union pour Antony, Défi) montrèrent les insuffisances du projet municipal face à la réalité d'un équipement à bout de souffle. Démontant la chimère associant deux logiques différentes mais quantitatives (celle du Maire fondée sur des ratios de fauteuil par habitant et celle de la directrice visant à « défendre plus de films »), Fabien Feuillade insista sur les différents risques de l'opération (économiques, culturels, juridiques, architecturaux) : faire du Sélect un « mini-multiplexe » avec une programmation semblable aux cinémas des centres commerciaux voisins.

Magali Buzelin s'est étonnée que la mairie retienne pour un tel équipement un niveau bas pour deux cibles HQE : le confort acoustique, et la qualité de l'air. Même si quelques concessions ont pu être obtenues depuis le projet originel (le principe d'une gestion – initialement – publique, le maintien d'une double entrée, l'abandon d'un mixage avec un programme immobilier privé), le périmètre de l'opération, l'absence de concertation (repoussée à 2010), l'incertitude sur la nature de l'équipement public qui devrait coiffer le bâtiment ne pouvaient amener les élus de l'opposition à approuver ce dossier.

Ouverts et disponibles, les élus et les militants d'Antony-Plus, se sont déclarés cependant prêts à travailler avec le

Comité de pilotage et le jury du concours d'architectes pour éviter un formidable gâchis.

### Délégation au Maire sur les marchés publics : « Le quai des brumes »

Jusqu'à présent, le Maire pouvait lui-même conclure des contrats sans les présenter au Conseil municipal si leur montant ne dépassait pas 206 000 euros HT. Sous couvert de relance économique la loi du 17 février 2009 n'impose plus aucun seuil ! Par acquis de conscience (?), Pierre Médan, conseiller délégué aux finances, a néanmoins proposé de retenir un seuil de 2 500 000 euros HT tout simplement !

Cette mesure n'a été justifiée – assez mollement – que par la possibilité d'accélérer les programmes de construction et d'investissements. Alors même que la mesure touche aussi les dépenses de fonctionnement (fournitures courantes et services) et que la réunion bimestrielle du Conseil municipal devrait être facilement anticipée par les services communaux chargés de la passation des marchés.

Pierre Médan, peu à l'aise dans le rôle qui lui incombait, n'a pas réussi à justifier le seuil de 2 500 000 euros (plutôt que 1 million, par exemple). Avec le Maire, il a assuré que l'information du Conseil pourrait avoir lieu lors du débat d'orientation budgétaire (3 heures par an !) ou en Commission d'appels d'offres (avec un seul Conseiller d'opposition) ou, bien sûr, après coup ! Dans une formulation, il s'est défendu de « laisser penser qu'il y aurait de l'autocratie dans l'air »...

L'ensemble de l'opposition, pas convaincu, a dénoncé la manœuvre (ce chèque en blanc donné au seul Maire) et a insisté d'une part sur le déficit démocratique, et d'autre part sur l'opacité de fonctionnement qu'aurait à l'avenir une municipalité où l'immense majorité des marchés sont d'un montant inférieur à 2,5 millions. Fabien Feuillade a regretté que l'on reporte sur la Commission d'appel d'offres, dont le rôle est avant tout d'effectuer un contrôle de régularité, une mission, impossible à tenir, de débat politique d'opportunité. A l'opposition qui se plaignait du déficit



d'information dont souffriraient à l'avenir les élus, le maire s'est contenté de la renvoyer à la lecture des appels d'offre sur le site de la ville. Même au sein de la majorité municipale élargie, Caroline Pégang (MoDem), qui avait voté il y a peu le budget sans état d'âmes, a regretté l'absence de transparence pour justifier son abstention.

### Marchands de sommeil : « Dernier domicile connu »

Marie-Thérèse Charrier (Union pour Antony, PS) et Magali Buzelin ont évoqué la situation de deux jeunes femmes privées d'eau pendant plusieurs mois par leur propriétaire, et qui malgré leur demande de réquisition d'eau auprès de la mairie, ont attendu plus de 3 mois avant son rétablissement.

Dans de telles circonstances, et suite à la signification d'un arrêté d'insalubrité délivré par la Préfecture, fixant à un mois l'obligation pour le propriétaire de reloger ces personnes, il a été demandé à la mairie en cas de défaillance vraisemblable de celui-ci de prendre des dispositions urgentes pour reloger ces locataires. Christian Ollivry, conseiller délégué au logement solidaire, à la réinsertion et la lutte contre les exclusions, s'est contenté d'une réponse évasive, et somme toute bien bureaucratique au regard de ce drame humain.

■ Antony Place Publique

L'interview du mois

## Conseil des séniors : témoignages de Jean-Pierre Jaugin et Jean-François Moingeon

La Ville d'Antony vient d'installer un Conseil des séniors. Jean-Pierre Jaugin et Jean-François Moingeon nous livrent leurs premières impressions

**Antony Place Publique : Pour faire partie du Conseil des séniors, il fallait de faire acte de candidature. Pourquoi avez-vous souhaité faire partie du Conseil des séniors ?**

**Jean-Pierre Jaugin :** L'idée d'un Conseil des séniors m'intéressait. J'ai souhaité en faire partie parce qu'il faut toujours entrer dans un organisme pour voir ce que l'on peut mettre en œuvre dans l'intérêt général des Antoniens. De plus, je pense qu'il faut développer l'intergénérationnel dans la politique de la ville. Quel meilleur instrument que ce Conseil ?

**Jean-François Moingeon :** Cette proposition de la municipalité de créer un Conseil des séniors m'a semblé très intéressante afin de permettre d'associer d'une façon plus dynamique les retraités antoniens aux décisions de la municipalité. Militant dans plusieurs associations et côtoyant des couches différentes de la population locale, je crois pouvoir, au sein de ce Conseil, jouer un rôle actif sur des sujets concernant non seulement les personnes âgées mais également l'ensemble des Antoniens.

**APP : Comment est organisé le travail du Conseil ?**

**JFM :** Lors de la première réunion, les 37 membres présents de ce Conseil, sous la direction de plusieurs représentants du Centre communal de l'Action sociale (CCAS), ont procédé en premier lieu à la détermination de sept commissions d'études et de réflexions puis à la désignation des membres composant ces commissions. Toutefois à l'usage certaines commissions pourront se subdiviser en deux sous-commissions.

**JPJ :** Effectivement, nous avons défini plusieurs commissions : culture, loisirs et sports ; intergénération ; urbanisme et transports ; écologie et environnement ; prévention ; économie, emploi et formation. La première commission a été scindée en deux sous-commissions : culture et loisirs d'une part, et sports d'autre part. Chacun des conseillers participe à deux commissions. Nous avons déjà commencé à travailler.

**JFM :** Le nombre de participants à chaque commission varie de 10 à 15 membres.

Chaque commission aura une périodicité de réunion d'environ un mois. Une réunion plénière devrait être prévue par trimestre. Un représentant municipal du CCAS anime la commission et est chargé d'en assurer le secrétariat avec transmission du compte-rendu à chaque membre de cette commission.

**APP : Quels sont les thèmes abordés par vos Commissions ?**

**JPJ :** Je peux parler de la commission culture. Il y a déjà les thèmes « classiques » : visites guidées d'exposition, défense du patrimoine, meilleure connaissance des activités associatives culturelles. En dehors de ces thèmes, trois sujets transversaux ont émergé des débats : amélioration des transports pour favoriser l'accès aux activités culturelles ; nécessité de délocaliser certaines activités ; amélioration de la communication des activités culturelles. Et une idée originale a reçu un accueil favorable : faciliter l'accès à l'art contemporain, et notamment à l'espace Eugène-Baudouin situé au sein de la résidence universitaire.

**JFM :** Pour la Commission Urbanisme et Transport, à laquelle se sont intégrés les membres de la commission Sécurité, les thèmes qui ont été définis sont la protection des pavillons remarquables, l'urbanisation de la place du marché, le déplacement du théâtre, la reconstruction du cinéma et, surtout, la création des pistes cyclables et peut être la couverture des voies du RER B au centre-ville. Pour la commission Environnement et Ecologie, les principaux thèmes qui se sont dégagés sont : le problème du tri sélectif, les conséquences des inondations et le bruit. Comme pour la commission précédente la présence d'un conseiller municipal responsable des thèmes à étudier est demandée.

**APP : En plus de ce programme, quels sujets souhaiteriez-vous aborder également ?**

**JPJ :** Je souhaite que notre Conseil propose également des actions vers d'autres publics que les Séniors, qu'il examine ce que les séniors peuvent apporter aux autres tranches d'âge. Certains membres de



la commission possèdent une grande expérience et un important réseau ; ils vont le mettre au service des autres. L'objectif est de proposer des activités culturelles intergénérationnelles.

**JFM :** Chaque commission détermine ses propres thèmes qui peuvent parfois faire redondance avec ceux des autres commissions. Le but principal du Conseil est d'aborder le maximum de thèmes applicables à tous les Antoniens. Ce n'est que lorsque toutes les commissions auront déterminé leur périmètre de compétence que des thèmes non traités pourront être abordés et intégrés dans les commissions existantes. L'objectif final est de mettre les actions des membres à la disposition des autres générations, c'est ce que l'on appelle l'intergénérationnel.

### ANTONY PLACE PUBLIQUE

9 bld Brossolette 92160 ANTONY

app92@club-internet.fr

Directeur de publication : Bruno Edouard

Rédaction : Maxime Baldit, Michel Boulenger, Magali Buzelin, Jean-Marie David, Pierre Delmotte, Bruno Edouard, Fabien Feuillade, Gabrielle Guillaume, Jean-Pierre Jaugin, Jean-François Moingeon, Pierre Rufat, Isabelle Sénécal

Crédits photo : Maxime Baldit

Maquette : Isabelle Sénécal

ISSN : 2101-3675

Impression : IPNS

Enregistré au TGI de Nanterre sous le n°09/04/PDL

Dépôt légal annuel